Dans la *Poétique*[[1]](#footnote-1), Aristote écrit que l’imitation est la première forme de l’art et qu’elle constitue un penchant naturel chez l’homme :

« Le fait d’imiter est inhérent à la nature humaine dès l’enfance ; et ce qui fait différer l’homme d’avec les autres animaux, c’est qu’il en est le plus enclin à l’imitation : les premières connaissances qu’il acquiert, il les doit à l’imitation, et tout le monde goûte les imitations. »

Les collégiens, les lycéens ou les étudiants, même s’ils n’ont pas tous lu Aristote, montrent également un goût prononcé pour l’imitation, notamment dans les devoirs qu’ils rendent à leurs professeurs. La généralisation d’Internet a considérablement fait évoluer l’ancienne pratique qui consistait à recopier un extrait d’un ouvrage emprunté dans une bibliothèque ; aujourd’hui, on utilise Google pour trouver une référence intéressante et, à l’aide de la souris, on copie et on colle dans le devoir la portion de texte sélectionnée. L’élève gagne ainsi un temps précieux, même si le droit d’auteur et l’honnêteté intellectuelle en prennent un coup. Ce phénomène est devenu tellement courant que certains pédagogues s’en sont émus et militent à l’heure actuelle pour que des mesures efficaces soient prises pour lutter contre ce véritable fléau.

# Le concept de plagiat

Le terme plagiat vient du mot plagiaire qui apparaît au XVIe siècle où l’on parle de poètes plagiaires. Le Grand Robert indique comme synonymes de « plagiaire » contrefacteur, copiste, pillard, pilleur, pirate ou bien encore forban littéraire. Plagiaire vient lui-même du mot latin *plagiarius* dont le Gaffiot donne comme définition : « celui qui vole les esclaves d’autrui ou qui achète ou qui vend comme esclave une personne libre ». La première apparition du sens figuré de *plagiarus* est attribuée au poète Martial dans un de ses épigrammes (Livre 1, 52) :

« Je confie à tes soins, Quintianus, mes petits livres — Si toutefois, je peux encore appeler miens ces livres dont un poète de tes amis fait une lecture publique. S’ils se plaignent de leur dur statut d’esclave, porte-toi garant pour eux et donne la caution nécessaire. Et lorsque cet individu se présentera comme leur propriétaire, déclare qu’ils sont à moi et que je les ai affranchis. Quand tu l’auras proclamé trois ou quatre fois, tu ramèneras à la pudeur ce plagiaire. »

D’après le *Grand Robert*, Voltaire[[2]](#footnote-2) invente le mot plagiat en 1735 en faisant implicitement référence au sens premier de *plagiarius* :

« Le plagiat, c’est-à-dire la vente d’un enfant volé serait aussi peu poursuivi qu’il est rare dans l’Europe chrétienne. À l’égard du plagiat des auteurs, il est si commun qu’on ne peut le poursuivre. »

Toujours instructif, le Grand Robert nous indique que l’antonyme de plagiat est création… mais donne également une citation de Giraudoux[[3]](#footnote-3) qui ravira les tenants de l’intertextualité :

« Le plagiat est la base de toutes les littératures, excepté de la première, qui d’ailleurs est inconnue. »

1. http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/poetique.htm [↑](#footnote-ref-1)
2. Politique et Législation, Prix de la justice et de l’humanité [↑](#footnote-ref-2)
3. Siegfried et le Limousin, I, 6 [↑](#footnote-ref-3)